

## SITUATION FORÊT DE CHANTILLY

2017

Des particuliers, membres ou non d'associations (SAFHEC, AP3F, Chantilly Sauvegarde et Avenir, ...) s'intéressent à la gestion de la forêt de Chantilly et posent des questions. Ces interrogations sont légitimes et il nous (Institut de France, Office National des Forêts gestionnaire) appartient d'y répondre.

### 1) Remarques préliminaires

La forêt de Chantilly est la propriété privée de l'Institut de France. Elle est une partie essentielle du Domaine de Chantilly léguée, en 1884, par le duc d'Aumale à l'Institut. Depuis la mort de ce dernier (1897), elle relève du « régime forestier » et est donc gérée par l'ONF constituant ainsi le massif forestier des trois forêts avec celle d'Halatte et d'Ermenonville. Cette belle et grande forêt (6 300 Ha) a plusieurs rôles :

- un « écran » et un « poumon » écologique à la sortie de l'Île de France,
- un « écrin » pour nos trésors : le château, le musée Condé, les grandes écuries.
- une activité économique, pourvoyeuse de richesses et d'emplois, avec une production de bois d'œuvre et de chauffage ; les revenus de la forêt sont nécessaires au maintien en état du magnifique patrimoine bâti du Domaine.
- un terrain d'entraînement pour nos champions équins, 1<sup>er</sup> acteur économique et employeur de notre secteur.
- un terrain de chasse : la forêt de Chantilly a été créée, entretenue, percée pour la chasse et il est par ailleurs nécessaire de réguler la population animale afin de limiter les dégâts provoqués par les animaux.
- une magnifique zone naturelle d'accueil touristique, de plus en plus fréquentée.

En évoquant la forêt de Chantilly, nous ne devons jamais oublier l'ensemble de ses fonctions.

L'Institut de France ne reçoit, à ce jour, aucune subvention publique pour l'entretien et le renouvellement de la forêt<sup>1</sup>.

### 2) Etat des lieux

Il a été établi, très rigoureusement au début des années 2000, par les longues études préliminaires à la rédaction du « plan d'aménagement 2005 – 2020 ». Quelles étaient les grandes lignes de ce constat :

- 11 % des peuplements étaient très pauvres et pour certains ruinés,
- 19 % avaient une durée de vie inférieure à 30 ans,
- les peuplements de moins de 30 ans ne représentaient que 10 % de la surface boisée.

En bref, la forêt de Chantilly était vieillissante et ce dépérissement s'accélère du fait du réchauffement climatique.

#### 2.1 Pourquoi un plan d'aménagement pluriannuel ?

Toutes les forêts d'une superficie supérieure à 25 ha doivent avoir un plan de gestion portant sur une durée d'au moins 10 ans.

C'est le bon sens qui impose cette réglementation : en plantant un arbre, le forestier travaille pour plusieurs générations. Il ne s'agit pas d'une récolte agricole annuelle. Une période de 10 à 15 ans oblige à une réflexion prospective préalable et ensuite à une mise en œuvre cohérente échappant aux aléas économiques, aux effets de mode, aux pressions des lobbies.

<sup>1</sup> Le Département de l'Oise vient de décider, après 7 ans d'interruption, de subventionner à nouveau les frais entraînés par l'accueil du public à hauteur de 30 000 €/an.

Le plan d'aménagement de Chantilly a été soigneusement préparé dans les années 2003 – 2006, a fait l'objet de nombreuses études (financées par le PNR), a été soumis à l'approbation de tous les organismes compétents et a été signé, in fine, par le Préfet de l'Oise, par arrêté du 25. 1. 2008.

Depuis lors, nous sommes dans une phase de mise en œuvre. Au terme de ce plan, très précis et assorti d'un calendrier, chaque parcelle forestière est décrite et les actions à réaliser sont prescrites année par année.

### **2.2 Que prévoit ce plan d'aménagement ?**

Il planifie un très gros effort pour que les générations futures puissent, à leur tour, bénéficier d'une belle forêt en bon état.

Le plan a prévu de replanter 470 ha de chênes, 85 ha de hêtres et de régénérer naturellement 196 ha supplémentaires.

Ce programme est bien avancé : 364 ha ont été replantés entièrement et 221 ha régénérés naturellement soit 941 929 plants y compris ceux qui ont dû être remplacés du fait des épisodes de sécheresse.

### **2.3 L'objectif sera-t-il atteint ?**

Il est encore trop tôt pour faire un bilan précis de réussite surtout sur nos sols difficiles. Il faut, en effet, compter 10 à 15 ans pour évaluer rigoureusement le succès d'une plantation.

Mais, globalement, l'objectif semble atteint, même si le réchauffement provoque une accélération du dépérissement des arbres sénescents et de jeunes plants.

### **2.4 Peut-on, doit-on remettre en cause ce plan ?**

La réglementation est sage : des inflexions, des décalages de calendrier sont possibles.

Ceci étant dit, la logique est, sauf en cas de force majeure évidente, de s'en tenir aux prescriptions du plan d'aménagement. C'est ce que nous faisons. Il ne serait pas cohérent de modifier ce programme si près de son échéance.

### **2.5 Les engrillagements sont-ils indispensables ?**

Certes nos 90 kms de grillage pour protéger 539 ha de plantation constituent une gêne très importante (pour le promeneur, les animaux) et sont agressifs visuellement.

Mais sur nos sols pauvres (très sableux, merveilleux pour l'entraînement des chevaux mais peu propices au développement rapide des arbres et sensibles à la sécheresse) et avec la quantité d'animaux peuplant nos forêts, les plantations non protégées seraient vouées à la destruction totale.

En effet, en dépit de plans de chasse en augmentation chaque année, le nombre de grands animaux augmentent comme en témoignent les indicateurs de présence (appelés Indice Nocturne d'Abondance) : 327 cervidés comptés en 2012, 330 en 2014 et 402 en 2016 ! Les dégâts agricoles causés par les mêmes animaux ont augmenté de 35 % entre 2014 et 2015 et ce sera pire en 2016.

Nous œuvrons pour faire diminuer raisonnablement et sans brutalité cette population animale (y compris naturellement les sangliers).

Mais à moins de mettre en œuvre une politique très violente qui ferait « hurler » les mêmes personnes qui se plaignent des engrillagements, nous sommes contraints de protéger nos nombreuses plantations avec des grillages maintenant partiellement enfouis dans le sol pour empêcher les sangliers de passer par-dessous. Ces grillages, soumis à un vandalisme fréquent, coûtent une fortune à l'Institut qui aimerait beaucoup pouvoir s'en dispenser. C'est, malheureusement, un mal nécessaire.

### **2.6 D'autres solutions sont-elles possibles ?**

Ni l'ONF – grand professionnel de la forêt – ni l'Institut – très attaché à la préservation du patrimoine – n'affirmeraient qu'aucune autre solution n'est envisageable.

Mais il n'y a ni évidence, ni certitude. Ce qui est certain : compte tenu à la fois a) de la pauvreté du sol, b) du dépérissement de la forêt du fait de son vieillissement accéléré par le réchauffement et c) du nombre d'animaux, il est totalement impossible d'envisager une régénération naturelle sans engrillagement.

La sagesse conseille de terminer le plan d'aménagement (4 ans seulement) et d'en faire un bilan aussi exhaustif qu'incontestable avec des spécialistes, des scientifiques, des experts.

Ensuite, à partir de ce bilan et entouré des mêmes conseils rigoureux, élaborer un nouveau plan d'aménagement pour les 15 années suivantes (2020 – 2035). Pour le préparer, nous envisageons aussi de procéder à la création dès cette année d' « unités de gestion test » afin d'expérimenter concrètement, rigoureusement, si des pratiques sylvicoles alternatives (par exemple des petits enrichissements localisés, avec ou sans protection, ...) ont une chance de succès en forêt de Chantilly.

Pour élaborer ce programme de 15 à 20 ans aussi indispensable que complexe et ... onéreux, nous sollicitons la participation des services de l'Etat et, naturellement, du Parc Naturel Régional dont il s'agit d'une des vocations premières.

Pour finir, et sans aucune polémique ni critique acerbe, nous invitons les « amateurs », les non professionnels mais prompts à s'instituer donneurs de leçon à un peu plus de modestie dans leur critique : le débat est utile, nécessaire même, mais il ne peut s'établir que sur des bases solides, professionnelles et par l'expérience.

A Chantilly le 1<sup>er</sup> février 2017

Madame Daisy Copeaux  
Ingénieur ONF  
En charge de la gestion des Trois Forêts

Le Général (2S) Jérôme Millet  
Administrateur du Domaine de Chantilly



